

Voici les informations relatives à l'article 3.94§1 :

- Fonds de roulement : 5200 euros ; fonds de réserve au 31 décembre 2023 : 11589,42 euros (1448,68€ de fond de réserve pour l'appartement)
- Arriérés cédant : Néant ( sous réserve du décompte final du vendeur. Les frais de la présente communication, soit 90 euros, seront imputés dans le décompte trimestriel T2 de 2024 ).
- Appel fonds de réserve : 1250 euros par trimestre( 52€ d'appel de fond de réserve/ mois pour l'appartement et le garage), comme décidé par l'AG du 19 mars 2024.
- Procédures judiciaires : néant
- PV AG et décomptes : cf annexe
- Bilan : cf annexe